

Des vacances adaptées et accessibles pour toutes et tous : vraiment ?

Alors que le Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adaptés a publié ses préconisations pour rendre enfin effectif le droit aux vacances pour toutes et tous, la Fédération Paralytic Cérébrale France réaffirme son engagement indéfectible aux côtés des personnes en situation de handicap et de leurs proches pour permettre la réalisation de séjours adaptés, sources de bien-être, de lien social et de répit. Le renouvellement du partenariat entre la Fédération Paralytic Cérébrale France et l'Agence Nationale des Chèques-Vacances participe à cet enjeu en facilitant la concrétisation de projets-vacances grâce à une participation financière conséquente. Toutefois, l'inflation, l'explosion des coûts des séjours-adaptés et la pénurie de professionnels de l'accompagnement privent de vacances, chaque année, un nombre croissant de personnes et de familles.

La Fédération Paralytic Cérébrale France et l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) ont renouvelé, le 02 avril dernier, leur partenariat dans le cadre des aides aux projets-vacances à destination des personnes en situation de handicap. Celui-ci date de 1996 et est l'occasion, chaque année, pour la Fédération Paralytic Cérébrale France de réaffirmer son engagement indéfectible aux côtés des personnes en situation de handicap et de leurs proches pour permettre la réalisation de séjours vacances adaptés, sources de bien-être, de lien social et de répit.

Un partenariat structurant pour faciliter la réalisation de séjours adaptés

Rappelons que l'aide aux Projets-Vacances permet l'inclusion des personnes en situation de fragilité sociale en utilisant l'aide au départ en vacances comme support d'accompagnement social en partenariat avec les acteurs de terrain.

« Nous ne pouvons que nous féliciter de ce partenariat particulièrement important avec l'ANCV qui permet, chaque année, le départ en vacances de près de 600 personnes au sein de notre réseau. Ces aides aux projets-vacances contribuent, pour les personnes avec une paralysie cérébrale ou avec un polyhandicap, à l'organisation de départs individuels, en petits groupes ou en famille, à la réalisation de séjours adaptés dans un milieu de vie le plus ordinaire possible et ainsi de s'évader, de créer une rupture avec le quotidien et d'offrir un moment de répit aux aidants-familiaux. » indique Jacky VAGNONI, Président de Paralytic Cérébrale France.

Un réseau fédéral engagé dans les territoires

Que ce soit via les assistantes sociales mises à disposition par les opérateurs gestionnaires de dispositifs médico-sociaux ou les animateurs de la vie associative, les adhérents de la Fédération Paralysie Cérébrale France participent concrètement au montage, à la faisabilité et la réalisation des projets en faveur des personnes accompagnées et de leurs familles. ALPYSIA (Haute-Savoie), ARIMOC (Pyrénées-Atlantiques), ODYNEO (Ain, Jura et Rhône) et l'AIMCP de la Loire sont quelques-unes des associations les plus investies et les plus dynamiques en la matière prenant appui sur les partenariats vertueux avec des opérateurs de vacances adaptées.

Des freins croissants à la réalisation effective de séjours adaptés pour les personnes et leurs proches

Si la Fédération Paralyse Cérébrale France et son réseau font leur possible pour faciliter les départs en vacances des personnes et des familles, force est de constater que les freins se multiplient conduisant à remettre en cause un nombre croissant de projets-vacances. Les raisons sont multiples :

- **L'inflation** : transport, logement, activités sur place, restauration... les personnes en situation de handicap sont impactées, comme la plupart des Français, par l'inflation et l'augmentation des coûts des vacances. Les séjours adaptés ont toutefois subi, ces dernières années, une augmentation nettement supérieure à la moyenne, allant de 30 à 40%. De plus en plus de personnes en situation de handicap sont ainsi amenées, compte-tenu de leurs ressources limitées, à renoncer tout simplement à partir en vacances en raison des coûts exorbitants affichés,
- **Le « surcoût handicap »** : le coût des vacances est au moins deux fois supérieur pour les personnes en situation de handicap partant dans le cadre de séjours adaptés par rapport au coût pour des vacances ordinaires. Il faut aussi prendre en compte le transport, l'hébergement (les logements accessibles sont très souvent plus chers que la moyenne) et le salaire de la personne accompagnatrice,
- **La pénurie de professionnels** : des accompagnatrices et des accompagnateurs sont, la plus plupart du temps, indispensables pour permettre un départ en vacances serein et en toute sécurité ; le manque de professionnels disponibles, la faible attractivité des salaires et l'implication horaire nécessaire compromettent souvent la faisabilité des projets,
- **Le manque de logements adaptés** : les lieux de vacances adaptés ne comptent souvent qu'une chambre accessible pour les personnes en situation de handicap, ce qui limite grandement les possibilités, notamment pour les séjours organisés en groupe.

« Le cumul de ces difficultés aboutit à un résultat désolant : le nombre de séjours adaptés ne cesse de diminuer dans notre réseau, privant de plus en plus de nos concitoyens en situation de handicap de vacances, de loisirs et de leur droit le plus élémentaire à vivre pleinement leur vie. » conclut Jacky VAGNONI.

La Fédération Paralysie Cérébrale France a vocation à représenter toutes les personnes avec une paralysie cérébrale ou avec un handicap à prédominance motrice.

La Fédération Paralysie Cérébrale France fédère différents types d'acteurs représentatifs de l'économie sociale et solidaire (associations, mutuelles, fondations, entreprises solidaires d'utilité sociale...), situés tant en métropole que dans les territoires ultra-marins, gestionnaires ou non-gestionnaires de dispositifs médico-sociaux, couvrant plus de la moitié des départements français.

Ces acteurs gèrent plus 400 M€ de budget de fonctionnement / investissement et emploient près de 6 200 collaborateurs (ETP).

Le réseau fédéral accompagne, chaque jour, près de 11 000 personnes (enfants, adolescents et adultes) à travers 250 établissements et services médico-sociaux et de nombreux habitats inclusifs. Il s'agit au total d'une « force militante » de quelques 30 000 personnes (proches-aidants et professionnels), mobilisée en soutien des personnes avec paralysie cérébrale.

Membre du comité exécutif de Collectif handicaps, du conseil de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH), la Fédération Paralysie Cérébrale France est un acteur national de premier plan ayant pour mission de participer à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques liées au handicap à toutes les étapes de la vie : petite enfance, scolarisation, formation professionnelle, emploi, habitat, prévention et offre de soins, offre médico-sociale, soutien à la recherche, participation des personnes... C'est dans ce cadre que celle-ci a développé une Académie des experts d'usages.

www.paralysiecerebralefrance.fr

Contact presse : Agence ETYCOM - Aelya NOIRET - a.noiret@etycom.fr - 06 52 03 13 47